

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 14 (1876)
Heft: 2

Artikel: Les jours de marché à Lausanne et à Cully en 1359
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-183672>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

» doige demeurer, Et quand il sera nécessaire en
 » faire un nouveau que mon dit Seigneur le doigt
 » faire à faire au lieu où il estait pour advant, c'est
 » assavoir au lieu dit en Sevelyn ou au lieu accor-
 » dant entre mon dit Seigneur et les dits Nobles et
 » bourgeois de Lausanne. »



Les jours de marché à Lausanne et à Cully en 1359.

Le jour du marché, à Lausanne, le samedi, peut bien être antérieur à six siècles; dans tous les cas son existence date de plus de 516 ans, comme cela est constaté par la création d'un jour de marché en faveur de Cully en 1359.

Aymon de Cossonay, évêque de Lausanne, considérant l'utilité de son Eglise et celle des bourgeois et habitants de la ville de Cully, à Lavaux, et afin que cette ville puisse s'agrandir, lui accorda la faculté d'avoir un marché le jeudi, en lui garantissant les mêmes avantages qu'à Lausanne, dont le marché avait lieu le samedi, à condition que l'évêque puisse percevoir sur les ventes faites au marché de Cully les mêmes droits que sur le marché de Lausanne, et que ceux de ses sujets qui étaient exempts de payer ces droits en fussent aussi libérés à Cully.

Et afin que ce marché puisse se tenir avec d'autant plus de sûreté, l'évêque accorde à ses bonnes gens de Cully le droit, quand bon leur semblera, d'entourer leur ville de fossés et d'une muraille.

Fait au château d'Ouchy le 21 mars 1359.

Nous ne connaissons pas la date de la création du petit marché à Lausanne, qui a lieu le mercredi; il aura été admis ensuite de l'augmentation de la population ne s'occupant pas de la culture du jardin. Ce marché du mercredi existait déjà en 1804.



Un homme, rencontrant dans la rue une dame de sa connaissance, doit-il la saluer le premier, attendre son salut ou ne pas saluer du tout?

Comme il nous serait difficile de répondre à cette question plus spirituellement que M. Léon Brunschwig, nous lui laissons la parole:

« J'ai déjà entendu soulever cette question dans plus d'un salon, où tout le monde se piquait de connaître sur le bout du doigt les usages de l'étiquette.

» Faut-il saluer une dame le premier? Faut-il ne pas la saluer du tout? Faut-il attendre qu'elle vous salue pour lui répondre?

» Je vous avoue que, pour ma part, je suis un de ces hommes des champs qui n'aiment pas chercher midi à quatorze heures et ne comprennent rien à certaines subtilités d'attitude, à certains raffinements de politesse qui veulent qu'on fasse semblant de ne pas connaître une personne de ses amies, de peur de la méconnaître en la reconnaissant.

» Non, ce n'est pas ainsi que parle la nature.

» Saluer une dame, n'est pas à mes yeux un acte indélicat destiné à faire savoir *urbi et orbi* qu'elle ne vous est pas inconnue, c'est bien plutôt une marque de déférence tout autant que descendre d'un trottoir pour lui laisser le passage libre.

» Je vais même plus loin, n'y a-t-il pas un petit grain d'hypocrisie dans ce manège qui consisterait à passer auprès d'une personne que l'on connaît, sans la saluer? et ne semble-t-on pas dire au public: « Nous ne voulons pas qu'on sache que nous nous connaissons? » Et pourquoi ne le voulez-vous pas? Pourquoi ne le saurait-on pas? Pourquoi ne vous connaîtriez-vous pas? La fréquentation des dames n'a rien que de fort honorable et leur nier connaissance pourrait être considéré comme une injure par plus d'une.

«... Mais faut-il, pour saluer une dame, attendre qu'elle ait commencé? Je ne le pense pas; puisque le salut est une marque de respect et de déférence, c'est à l'homme de la donner le premier et non pas à la dame. Ce serait intervertir les rôles. Le capitaine a droit au respect du soldat, parce qu'il est son supérieur; le vieillard au respect du jeune homme, parce qu'il est âgé; la femme au respect de l'homme, parce qu'elle est femme.

» Et puis, qui sait si, en prodiguant le salut dans ce monde, nous ne préparons pas notre salut dans l'autre? »



A propou dâo bounan.

Lo vouaïque passé cé bounan! Conto qu'à part lè boutequi et lè z'einfants, lè z'autrès dzeins sont bin n'éze. L'est veré que po bin que ien a, lo bounan coté quasi atant què po mariâ n'a felhie, kâ avoué lâo poueta mouda que l'ont ora, dè ti sè bailli oquîè, et dè fèrè dâi fins soupâ, cein met avau lè petitès dzeins, et qu'ein ont-te après? Ye regrettont lâo z'ardzeint, que lâo fâ fauta; et se cliâo qu'étiout brouilli dein lâo mènadzo sè sont rappèdzenâ ein sè bailleint dè bounan, sè refont bintout la potta. Et lè z'einfants! se n'ont pas onna lottâ dè bibi et dâi panèrâ dè bonbons, font la mena. Dein mon teimps, on fasâi pas tant de cé commerce: on mettâi sè chôquès su lo soyî po que la tsaussevillhe et lo boun-einfant, à cein qu'on no desâi, pouessant vito lè trovâ ein passeint pè lo perte dè la tsemenâ, po lài mettèrè dâi coquès, dâi bricelets, dou âo trâi caramellès, on bliosset dè trabliettès à la bise et dâi iadzo onna demi-batze, et on étâi conteint. Coumeint on tè tracivè frou dâo lhi, d'aboo qu'on vayâi bé, po allâ cein vouâiti, et quinnès cabrioulès on fasâi; dè dzouie! Ora, allâ-lâi avoué lè z'einfants; n'ont jamé prâo et cein vo poli on sa de fromeint coumeint rein.

Mâ n'est pas dè cein que volliâvo vo dèvesâ; volliâvo vo z'ein racontâ iena que s'est passâie ia bin n'a cinquantanna d'annâies assebin à propou dâo bounan. La vaitsé:

La Caton et lo café.

Onna felhie dè Berâolaz, tot près dâo camp dè